

2 Les établissements

2.1	Écoles et classes : évolution	34
2.2	Les classes du premier degré en 2005-2006	36
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	38
2.4	Collèges et lycées : distribution par académie	40
2.5	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	42
2.6	Les classes et les divisions du second degré en 2005-2006	44
2.7	La taille des collèges et des lycées	46
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	48
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	50
2.10	Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements publics	52
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2004-2005	54
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	56
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	58
2.14	Les établissements de l'éducation prioritaire en 2005-2006	60
2.15	Les réseaux "ambition-réussite"	62
2.16	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	64

2 Les établissements

Présentation

L'enseignement du premier degré compte, en 2005-2006, un peu moins de 56 200 écoles contre près de 69 000 en 1980-1981, un peu plus de 64 000 en 1990-1991 et un peu plus de 56 600 en 2004-2005 (en France métropolitaine + DOM). La diminution, en 2005-2006, du nombre d'écoles par rapport à l'année scolaire précédente est de 0,8 %. Elle touche le secteur public et plus spécialement les écoles élémentaires (- 1,1 %) que les écoles maternelles (- 0,7 %). En revanche, dans le secteur privé, le nombre d'écoles maternelles augmente de 3,3 % par rapport à l'année précédente, et de 0,2 % pour les écoles élémentaires. Dans le secteur privé, les écoles maternelles ne représentent que 3,5 % de l'ensemble des écoles (34,7 % dans le secteur public) [1].

Le nombre de classes connaît depuis 1980-1981 une légère diminution, à un rythme proche de 0,5 % par an à partir de 1990-1991, mais qui se limite à 0,1 % en 1994-1995 et 1998-1999. De 1994-1995 à 1997-1998, on constate une baisse de 0,5 % du nombre total de classes. En 1999-2000, la diminution continuait (- 0,4 %). À la rentrée 2005-2006, on compte 281 451 classes, soit une hausse de 0,3 % par rapport à 1999-2000. Dans le secteur public, on dénombre 244 345 classes, soit une augmentation de 0,1 % par rapport à 1999, et 37 106 classes dans le secteur privé, soit une baisse de 0,2 % [2].

En 2005-2006, on constate, aussi bien pour les écoles maternelles que pour les écoles élémentaires du secteur public, une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe, par rapport à la rentrée 1999. De même, dans le secteur privé, les écoles maternelles voient leurs effectifs moyens par classe augmenter alors qu'ils sont en baisse dans les écoles élémentaires [3].

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

Une "classe unique" regroupe des élèves de niveaux différents, ou de tous les niveaux du premier degré, dans une même classe.

■ **Écoles spécialisées.** Ce terme regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles relevant de l'AIS sont comptées avec les écoles élémentaires.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6422, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.
- 1960-1961, Tableaux de l'éducation nationale, édition 1969 ; 1970-1971, idem, édition 1972 ; 1980-1981, idem, édition 1982.
- Notes d'Information, 92.05, 93.09, 05.41.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2005-2006.

Écoles et classes : évolution

[1] Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1981	1991	1996 (2)	1997 (2)	1998	1999	2000	2001 (2)	2002	2003	2004	2005	2006
Public													
Écoles maternelles	15 996	18 829	-	-	18 880	18 773	18 702	-	18 448	18 238	17 948	17 703	17 583
Écoles élémentaires	45 664	39 009	-	-	35 457	35 211	34 804	-	34 279	33 981	33 716	33 452	33 085
dont à classe unique	11 449	7 667	-	-	6 042	5 883	5 616	-	-	-	-	-	4 503
Total	61 660	57 838	-	-	54 337	53 984	53 506	-	52 727	52 219	51 664	51 155	50 668
Privé													
Écoles maternelles	363	419	330	314	309	286	284	-	245	222	199	184	190
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 640	5 588	5 550	5 495	5 452	-	5 395	5 348	5 324	5 289	5 300
dont à classe unique	347	215	183	185	195	180	170	-	-	-	-	-	-
Total	7 026	6 385	5 970	5 902	5 859	5 781	5 736	-	5 640	5 570	5 523	5 473	5 490
Total Public + Privé	68 686	64 223	-	-	60 196	59 765	59 242	-	58 367	57 789	57 187	56 628	56 158

(1) À partir de 1989-1990, les écoles relevant de l'AIS sont comptabilisées avec les écoles élémentaires.

(2) Pour ces années, les données pour les DOM ne sont pas disponibles.

[2] Évolution du nombre de classes (1) (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2005
	1981	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2006	2006
Public													
Écoles maternelles		59 758	70 538	71 058	71 368	71 683	71 871	-	-	71 128	70 936	71 087	87 757
Écoles élémentaires		194 113	179 177	177 476	175 781	174 391	174 085	-	-	173 872	173 985	172 906	156 588
dont classes uniques		11 449	7 667	7 185	6 756	6 530	6 381	-	-	6 024	5 883	5 616	4 503
Écoles d'enseignement relevant de l'AIS (2)			749										
Total Public		254 620	249 715	248 534	247 149	246 074	245 956	-	-	245 000	244 921	243 993	244 345
Privé													
Écoles maternelles		1 081	1 380	1 384	1 366	1 286	1 216	1 148	1 096	1 065	987	973	
Écoles élémentaires		37 141	37 037	36 934	36 805	36 671	36 616	36 563	36 395	36 286	36 306	36 202	
dont classes uniques		347	215	206	203	197	199	183	185	195	180	-	
Écoles d'enseignement relevant de l'AIS (2)			60										
Total Privé		38 282	38 417	38 318	38 171	37 957	37 832	37 711	37 491	37 351	37 293	37 175	37 106
Total Public + Privé		292 902	288 132	286 852	285 320	284 031	283 788	-	-	282 351	282 214	281 168	281 451

(1) Données non disponibles pour les années 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

(2) À partir de 1989-1990, ces écoles sont comptabilisées avec les écoles élémentaires.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1) (France métropolitaine)

	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2005
	1981	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2006	2006
Public													
Écoles maternelles		30,1	27,9	27,7	27,5	27,4	27,1	-	-	25,7	25,5	25,5	26,1
Écoles primaires		23,6	22,5	22,6	22,6	22,5	22,6	-	-	22,5	22,4	22,3	22,5
Écoles d'enseignement relevant de l'AIS (2)													
Privé													
Écoles maternelles		29,9	27,1	27,4	27,3	26,9	26,6	26,2	25,7	25,7	25,5	25,9	27,6
Écoles primaires		26,2	24,5	24,5	24,4	24,3	24,2	24,1	24,1	24,1	24,0	23,9	22,8
Écoles d'enseignement relevant de l'AIS (2)													

(1) Données non disponibles pour les années 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

(2) À partir de 1989-1990, ces écoles sont comptabilisées avec les écoles élémentaires.

2 Les établissements

Présentation

À la rentrée 2005, dans le secteur public, 5 883 écoles sont à classe unique (1 380 écoles maternelles et 4 503 écoles élémentaires et spécialisées), soit 11,6 % de l'ensemble. En France métropolitaine et dans les DOM, plus des deux tiers des écoles publiques ont entre une et cinq classes. Les écoles maternelles sont souvent plus petites que les écoles élémentaires : ainsi, 81 % des écoles maternelles comptent une à cinq classes contre 61 % des écoles élémentaires. De même, seulement 0,9 % des écoles maternelles publiques comptent 11 classes ou plus contre 9,2 % des écoles élémentaires publiques en France métropolitaine et dans les DOM.

Dans le secteur privé, on compte seulement 2,8 % d'écoles à classe unique. 47,4 % des écoles privées ont entre une et cinq classes [2].

La différence public-privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont beaucoup moins souvent des écoles maternelles.

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Ce terme regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.41.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2005-2006.

Les classes du premier degré en 2005-2006

2.2

[1] Nombre de classes en 1999-2000 (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Préélémentaire	CP-CM2	Classes à plusieurs cours	Initiation et adaptation	Classes d'intégration scolaire	Ensemble des classes
France métropolitaine						
Public						
Écoles maternelles	-	-	-	-	-	68 432
Écoles élémentaires et spéciales	-	-	-	-	-	165 154
dont écoles à classe unique	-	-	-	-	-	5 606
Total Public						233 586
Privé						
Écoles maternelles	-	-	-	-	-	939
Écoles élémentaires et spéciales	-	-	-	-	-	35 442
dont écoles à classe unique	-	-	-	-	-	169
Total Privé						36 381
Total Public + Privé						269 967
France métropolitaine + DOM	-	-	-	-	-	281 168
France entière	-	-	-	-	-	286 054

(1) Le détail du nombre de classes n'est pas disponible pour l'année 1999-2000.

[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes en 2005-2006

(France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM)

classes	France métropolitaine			DOM			France métropolitaine + DOM		
	Maternelles	Élémentaires, spécialisées	Total	Maternelles	Élémentaires, spécialisées	Total	Maternelles	Élémentaires, spécialisées	Total
Public									
1	1 374	4 492	5 866	6	11	17	1 380	4 503	5 883
2	2 393	4 695	7 088	12	16	28	2 405	4 711	7 116
3	4 064	3 844	7 908	40	34	74	4 104	3 878	7 982
4	3 568	3 226	6 794	40	37	77	3 608	3 263	6 871
5	2 663	3 684	6 347	72	58	130	2 735	3 742	6 477
6 à 10	2 928	9 716	12 644	261	241	502	3 189	9 957	13 146
11 à 15	78	2 429	2 507	69	215	284	147	2 644	2 791
15 et plus	0	298	298	15	89	104	15	387	402
Total	17 068	32 384	49 452	515	701	1 216	17 583	33 085	50 668
Privé									
1	27	124	151	1	3	4	28	127	155
2	40	555	595	2	2	4	42	557	599
3	32	630	662	5	1	4	37	629	666
4	25	621	646	2	2	4	27	623	650
5	17	510	527	-	4	4	17	514	531
6 à 10	20	1 765	1 785	1	24	25	21	1 789	1 810
11 à 15	1	664	665	-	16	16	1	680	681
15 et plus	-	272	272	-	18	18	-	290	290
Inconnues (1)	17	91	108	-	-	-	17	91	108
Total	179	5 232	5 411	11	68	79	190	5 300	5 490

(1) Les données pour les départements 44, 49, 51, 53, 72 et 85 sont incomplètes.

2 Les établissements

Présentation

Le nombre d'établissements publics du second degré connaît entre 1960 et 1980 une forte augmentation affectant plus particulièrement les collèges et les lycées professionnels. À partir de 1985, ce nombre croît de façon moins prononcée, pour les collèges et les lycées, et diminue pour les lycées professionnels. En revanche, les établissements privés voient leur nombre baisser de façon importante sur la période 1960-1980. Après une diminution plus modérée jusqu'en 2002, leur nombre se stabilise autour de 3 500 établissements sur ces dernières années [1].

Le nombre global de divisions dans les établissements publics et privés diminue à cette rentrée d'environ 2 900. Cette baisse, pour la troisième année consécutive, fait suite à quatre années de légère hausse enregistrée de 1999 à 2002. Actuellement, les fermetures de classes interviennent, comme l'an dernier, principalement dans les collèges publics en raison d'une baisse des effectifs dont la cause est essentiellement démographique. Les autres établissements des deux secteurs d'enseignement enregistrent une quasi-stabilité du nombre de leurs divisions par rapport à la précédente rentrée [2].

À la rentrée 2005, le nombre moyen d'élèves par classe connaît une certaine stabilité dans le secteur public et dans le secteur privé. Pour les lycées, cet indicateur reste nettement plus élevé dans le secteur public que dans le privé. Il souligne un écart moyen de 3,5 élèves par division dans les lycées d'enseignement général et de 1,2 dans les classes des lycées professionnels. Pour les collèges, au contraire, les divisions des établissements privés comptent 1,5 élève de plus en moyenne que les divisions des établissements publics [3].

Définitions

■ **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par type d'établissement**. Sont comptés tous les élèves de l'établissement quelle que soit la formation suivie.

■ **LEGT, LP, EREA**. Lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, établissements régionaux d'enseignement adapté. Les autres sigles dans le tableau [1] correspondent aux anciennes dénominations des établissements.

■ **EREA**. Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentent des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876, 6926, 6966.
- Note d'Information, 90.37.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Public														
Collèges (CES, CEG)	3 372	4 143	4 891	4 939	5 019	5 082	5 114	5 123	5 128	5 139	5 168	5 183	5 200	5 220
LP (LEP, CET)	906	1 150	1 353	1 397	1 362	1 177	1 131	1 120	1 108	1 096	1 083	1 072	1 061	1 050
Lycées (LEGT)	1 203	1 171	1 134	1 155	1 294	1 474	1 499	1 508	1 513	1 527	1 531	1 538	1 545	1 551
EREA (ENP)	82	82	82	80	80	80	80	80	80	80	80
Total Public	5 481	6 464	7 378	7 573	7 757	7 815	7 824	7 831	7 829	7 842	7 862	7 873	7 886	7 901
Privé														
Collèges (ESC, CC)	1 810	1 294	1 757	1 866	1 814	1 801	1 812	1 804	1 808	1 802	1 803	1 804	1 788	1 790
LP (LEP, ETC)	1 300	1 642	978	884	809	691	664	650	647	650	647	644	641	658
Lycées (EST, ET, ES)	1 899	1 676	1 194	1 206	1 290	1 222	1 138	1 116	1 102	1 094	1 077	1 082	1 069	1 074
Total Privé	5 009	4 612	3 929	3 956	3 913	3 714	3 614	3 570	3 557	3 546	3 527	3 530	3 498	3 522
Total Public + Privé	10 490	11 076	11 307	11 529	11 670	11 529	11 438	11 401	11 386	11 388	11 389	11 403	11 384	11 423

(1) Données France métropolitaine, hors DOM.

[2] Évolution du nombre de divisions par type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1994 1995	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Public												
Collèges	116 931	116 431	115 606	114 824	114 547	114 938	115 614	115 426	115 226	113 901	111 972	109 628
LP	25 003	24 041	23 849	23 768	23 601	23 371	23 011	22 896	22 886	22 766	22 515	22 422
Lycées	53 065	53 248	53 976	54 688	54 961	55 709	55 989	56 647	57 197	57 271	57 116	56 999
EREA	1 291	1 324	1 325	1 259	1 198	1 191	1 149	1 121	1 056	1 059	1 047	980
Total Public	196 290	195 044	194 756	194 539	194 307	195 209	195 763	196 090	196 365	194 997	192 650	190 029
Privé												
Collèges	26 116	26 183	26 021	25 947	25 945	25 889	26 033	26 106	26 212	26 205	26 164	26 019
LP	6 350	6 105	6 174	6 290	6 267	6 364	6 427	6 486	6 516	6 440	6 421	6 361
Lycées	17 693	17 542	17 588	17 503	17 531	17 672	17 479	17 523	17 565	17 592	17 700	17 628
Total Privé	50 159	49 830	49 783	49 740	49 743	49 925	49 939	50 115	50 293	50 237	50 285	50 008
Total Public + Privé	246 449	244 874	244 539	244 279	244 050	245 134	245 702	246 205	246 658	245 234	242 935	240 037

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1993 1994	1994 1995	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Public													
Collèges	23,6	23,7	23,7	23,6	23,5	23,5	23,5	23,3	23,3	23,2	23,3	23,3	23,3
LP	21,4	21,7	22,0	21,9	22,0	21,7	21,1	20,2	19,9	19,8	19,9	20,1	20,1
Lycées	28,8	28,6	28,6	28,4	28,3	28,2	27,7	27,4	27,2	27,1	27,1	27,3	27,3
EREA	9,3	9,3	9,2	9,1	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1
Privé													
Collèges	25,2	25,0	24,9	24,8	24,8	24,8	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,8
LP	20,1	20,6	20,8	20,7	20,5	20,0	19,2	18,7	18,3	18,3	18,6	18,6	18,9
Lycées	24,3	24,7	24,5	24,8	24,8	24,4	24,0	23,6	23,5	23,5	23,5	23,6	23,8
Public + Privé													
Collèges	23,9	23,9	23,9	23,8	23,8	23,8	23,7	23,6	23,6	23,5	23,6	23,6	23,6
LP	21,2	21,5	21,8	21,7	21,7	21,3	20,7	19,8	19,6	19,4	19,6	19,8	19,9
Lycées	27,7	27,6	27,6	27,5	27,5	27,3	26,8	26,5	26,3	26,2	26,3	26,4	26,5
EREA	9,3	9,3	9,2	9,1	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1

2 Les établissements

Présentation

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré est de 11 423 à la rentrée 2005, dont 331 dans les DOM (2,9 %). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes [1].

Six établissements sur dix sont des collèges. Pour Clermont-Ferrand et Dijon, leur part est de plus de 67 %. En revanche, Marseille a, relativement aux autres académies, moins de collèges en raison d'une offre de lycées privés plus importante. Le nombre de lycées d'enseignement général représente globalement une fois et demi le nombre de lycées professionnels, mais les différences entre académies sont très fortes. Il y a presque parité dans sept académies (Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Lyon, Nancy-Metz, Toulouse et Guadeloupe), voire un nombre de lycées d'enseignement général inférieur à celui des lycées professionnels à Besançon. Ils sont cependant deux fois plus nombreux pour cinq académies (Corse, Dijon, Nice, Strasbourg et Guyane) voire trois fois plus dans les académies d'Île-de-France.

80 établissements régionaux d'enseignement adapté couvrent l'ensemble des académies métropolitaines, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements.

Trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé. Dans les académies de Nantes, Paris et Rennes, leur poids avoisine ou dépasse 45 % des établissements. Dans les académies des DOM, seul un établissement du second degré sur six est privé. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (66,1 % et 50,8 % respectivement). Quant à l'écart entre les lycées, on compte 148 lycées d'enseignement général pour 100 lycées professionnels dans le secteur public, et 163 respectivement en ce qui concerne les établissements du secteur privé.

Définitions

■ **LEGT, LP, EREA.** Lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, établissements régionaux d'enseignement adapté.

■ **EREA.** Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentent des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

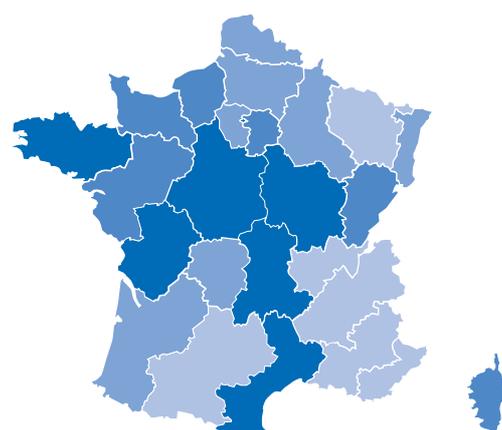
→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Nombre d'établissements du second degré par académie (France métropolitaine + DOM)

Académies	Public					Privé				Public + Privé
	Collèges	LP	LEGT	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	Total	
Aix-Marseille	201	47	57	3	308	71	61	64	196	504
Amiens	173	46	44	2	265	43	23	27	93	358
Besançon	115	27	29	2	173	38	20	9	67	240
Bordeaux	249	61	70	5	385	94	41	44	179	564
Caen	151	24	42	3	220	55	23	27	105	325
Clermont-Ferrand	142	26	30	3	201	63	12	28	103	304
Corse	28	4	9	1	42	2	-	2	4	46
Créteil	345	40	126	3	514	76	18	52	146	660
Dijon	163	19	43	3	228	28	7	21	56	284
Grenoble	241	47	81	4	373	91	46	59	196	569
Lille	329	99	86	6	520	123	19	63	205	725
Limoges	77	19	23	1	120	12	6	8	26	146
Lyon	210	54	68	3	335	102	56	58	216	551
Montpellier	198	29	46	2	275	67	29	33	129	404
Nancy-Metz	233	64	60	4	361	47	37	41	125	486
Nantes	241	51	66	4	362	173	38	80	291	653
Nice	138	21	37	-	196	39	18	42	99	295
Orléans-Tours	236	42	50	3	331	58	21	32	111	442
Paris	110	34	74	4	222	70	20	99	189	411
Poitiers	160	34	41	4	239	47	10	21	78	317
Reims	135	31	38	2	206	31	11	18	60	266
Rennes	212	42	59	5	318	180	34	63	277	595
Rouen	166	30	48	2	246	35	13	23	71	317
Strasbourg	144	18	53	1	216	32	16	24	72	288
Toulouse	230	58	66	3	357	85	40	46	171	528
Versailles	410	50	144	7	611	105	24	74	203	814
France métropolitaine	5 037	1 017	1 490	80	7 624	1 767	643	1 058	3 468	11 092
Guadeloupe	43	7	15	-	65	9	11	6	26	91
Guyane	26	3	6	-	35	3	-	2	5	40
Martinique	42	10	13	-	65	6	2	6	14	79
La Réunion	72	13	27	-	112	5	2	2	9	121
DOM	183	33	61	-	277	23	15	16	54	331
France métropolitaine + DOM	5 220	1 050	1 551	80	7 901	1 790	658	1 074	3 522	11 423

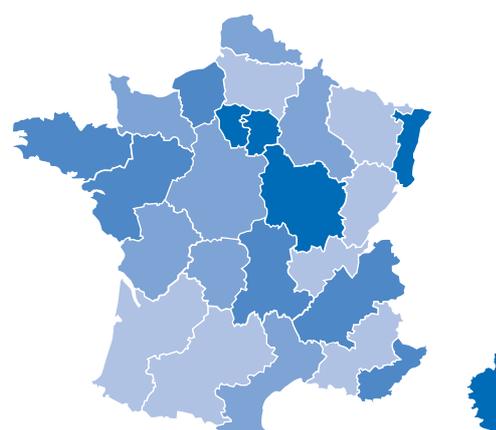
Part des collèges dans les établissements du second degré



nombre de collèges / nombre d'établissements %

- 65,3 - 67,4
- 63,4 - 65,3
- 60,3 - 63,4
- 43,8 - 60,3

Représentation des LEGT par rapport aux LP



nombre de LEGT par rapport aux LP

- 2,26 - 3,20
- 1,50 - 2,26
- 1,24 - 1,50
- 0,81 - 1,24

2 Les établissements

Présentation

La quasi-totalité des collégiens du secteur public (96,1 %) suit un enseignement de premier cycle. Cette constatation se renforce dans le secteur privé qui ne dispense pratiquement pas d'enseignement adapté. Une partie des élèves de lycée professionnel, 3,8 % dans le secteur public et 8,6 % dans le secteur privé, suit un enseignement de premier cycle, principalement en classe de troisième générale. La part des élèves de lycées, inscrits en second cycle professionnel, est révélatrice de la présence des lycées polyvalents dans ce type d'établissements (8,9 % dans le public et 11,8 % dans le privé). 77 % des élèves des lycées publics, 73,5 % de ceux des lycées privés, sont scolarisés dans les classes de second cycle général et technologique. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept dans le secteur public et un sur huit dans le secteur privé [1].

Après la forte croissance enregistrée depuis 1970-1971 sur l'ensemble des cycles d'enseignement et des secteurs, le nombre de divisions connaît depuis le milieu des années 80 des évolutions variées. Il reste stable pour le second cycle professionnel depuis 2002. Cet indicateur connaît une croissance soutenue pour le second cycle général et technologique, jusqu'à la rentrée 1991 avant de se stabiliser depuis une quinzaine d'années. Quant au premier cycle, après une certaine stabilité, il diminue depuis les rentrées 2004 et 2005, accompagnant la baisse démographique des effectifs de collèges [2].

Le nombre moyen d'élèves par division présente, sur les dix dernières années, une relative stabilité [3].

Définitions

■ **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par cycle d'enseignement**. Sont exclus de cette statistique les élèves des formations suivantes : préparations diverses, formations complémentaires ou classes de STS-CPGE.

■ **STS**. Sections de techniciens supérieurs.

■ **CPGE**. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **CLIPA**. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **FC**. Formations complémentaires.

■ **Enseignement adapté**. Il est assuré dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Voir en 4.21.

■ **SES**. Sections d'éducation spécialisée. Voir en 4.21.

■ **EREA**. Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles.

L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876.
- Notes d'Information, 90.37, 01.01.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement 2.5

[1] Répartition des élèves par type d'établissement et par cycle d'enseignement en 2005-2006 (%) (France métropolitaine + DOM)

	1 ^{er} cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et technologique	STS/CPGE	Préparations diverses et FC	Ensemble	Nombre total d'élèves
Public								
Collèges	96,1	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	2 557 945
LP	3,8	0,0	94,3	1,2	0,5	0,2	100,0	451 391
Lycées (LEGT)	0,2	0,0	8,9	77,0	13,8	0,2	100,0	1 557 381
EREA	9,5	54,2	34,5	1,4	0,4	0,0	100,0	10 838
Total Public	54,2	2,3	12,4	26,3	4,7	0,1	100,0	4 577 555
Privé								
Collèges	99,3	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	645 332
LP	8,6	0,1	87,5	0,6	2,9	0,3	100,0	119 956
Lycées (LEGT)	1,9	0,0	11,8	73,5	12,4	0,4	100,0	419 303
Total Privé	55,7	0,3	13,1	26,1	4,7	0,2	100,0	1 184 591

Lecture : 96,1 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en 1^{er} cycle. 54,2 % des effectifs du secteur public sont en 1^{er} cycle.

[2] Évolution du nombre de divisions par cycle d'enseignement (France métropolitaine + DOM)

	1970 1971 (1)	1995 1996	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Public (2)											
1 ^{er} cycle (3)	85 534	110 601	108 812	108 333	108 462	108 890	108 840	108 652	107 392	105 570	103 308
SES/SEGPA	-	9 245	8 908	8 879	8 705	8 582	8 470	8 360	8 178	8 013	7 822
2 nd cycle professionnel	20 003	26 479	27 151	27 396	27 830	27 952	28 015	28 256	28 349	28 308	28 308
2 nd cycle général et technologique	22 839	40 981	41 592	41 508	41 927	41 947	42 214	42 417	42 340	42 027	41 850
Total Public	128 376	187 306	186 463	186 116	186 924	187 371	187 539	187 685	186 259	183 918	181 288
Privé											
1 ^{er} cycle (3)	20 399	27 379	27 097	27 016	26 936	26 999	27 059	27 105	27 003	26 888	26 647
SES/SEGPA	-	227	241	245	247	262	271	279	280	288	292
2 nd cycle professionnel	8 199	7 121	7 399	7 621	7 881	7 867	7 922	7 993	7 983	8 084	8 038
2 nd cycle général et technologique	7 801	12 517	12 455	12 386	12 354	12 332	12 328	12 328	12 370	12 414	12 364
Total Privé	36 399	47 244	47 192	47 268	47 418	47 460	47 580	47 705	47 636	47 674	47 341
Total Public + Privé	164 775	234 550	233 655	233 384	234 342	234 831	235 119	235 390	233 895	231 592	228 629

(1) Seulement France métropolitaine.

(2) Y compris EREA à partir de 1996.

(3) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le cycle (France métropolitaine + DOM)

	1970 1971 (1)	1995 1996	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Public (2)											
1 ^{er} cycle (3)	26,4	24,5	24,3	24,3	24,2	24,1	24	23,9	24,0	23,9	24,0
SES/SEGPA	-	12,5	12,8	12,9	13,1	13,2	13,2	13,1	13,3	13,4	13,5
2 nd cycle professionnel	24,0	21,6	21,6	21,5	20,8	19,9	19,7	19,6	19,7	20,0	20,1
2 nd cycle général et technologique	28,6	29,4	29,3	29,3	28,8	28,6	28,5	28,5	28,5	28,7	28,8
Privé											
1 ^{er} cycle (3)	25,1	24,7	24,7	24,6	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,7
SES/SEGPA	-	14,2	14,2	14,7	14,6	14,3	14,1	14	13,9	13,9	13,9
2 nd cycle professionnel	20,7	21,2	21,3	20,7	19,7	18,9	18,6	18,6	18,9	18,9	19,2
2 nd cycle général et technologique	25,0	25,5	25,5	25,1	24,7	24,5	24,5	24,5	24,6	24,8	25,0
Public + Privé											
1 ^{er} cycle (3)	26,2	24,6	24,4	24,4	24,3	24,2	24,1	24,1	24,1	24,1	24,2
SES/SEGPA	-	12,6	12,9	13	13,2	13,2	13,2	13,3	13,3	13,4	13,5
2 nd cycle professionnel	23,1	21,5	21,6	21,3	20,6	19,7	19,4	19,4	19,6	19,7	19,9
2 nd cycle général et technologique	27,7	28,5	28,4	28,3	27,9	27,7	27,6	27,6	27,6	27,8	27,9

(1) Seulement France métropolitaine.

(2) Y compris EREA à partir de 1996.

(3) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

2 Les établissements

Présentation

Dans l'ensemble du premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés sous contrat est de 23,6 élèves. 5 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves. Les classes de SEGPA et UPI, CPA, de par leurs fonctions spécifiques d'encadrement, sont peu chargées avec moins de 15 élèves en moyenne. Ces classes exceptées, c'est en début et en fin d'enseignement de collège que le nombre d'élèves par classe est le plus faible avec 24 élèves. En effet, plus d'une classe sur deux regroupe moins de 25 élèves en sixième et troisième [1]. Dans l'enseignement professionnel, la taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de l'industrie. La différence de quatre élèves observée dans ces deux catégories de spécialités se retrouve à chaque niveau de formation. C'est dans les CAP que le nombre moyen d'élèves par division est le plus faible avec 15 élèves. Plus d'une classe sur deux compte moins de 15 élèves. À l'opposé, les divisions de BEP présentent les effectifs les plus élevés des formations professionnelles. Une classe sur six accueille au moins trente élèves.

Avec 28,1 élèves, la taille des divisions dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde de détermination reste la plus chargée, avec 31 élèves en moyenne. Près d'une division sur cinq scolarise plus de 34 élèves. Concernant le cycle terminal, les effectifs par classe ne sont plus que de 26,7. Un écart de 2 élèves est cependant observé en faveur des classes d'enseignement technologique par rapport à celles d'enseignement général, plus chargées.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé sous contrat [2]. Dans les établissements privés sous contrat, pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classe est légèrement plus élevé que dans le secteur public, avec 24,9 élèves et 23,3 respectivement. Cette différence s'explique par l'importance relative des divisions de plus de 29 élèves dans le secteur privé. Les valeurs caractérisant le second cycle professionnel sont très proches entre les deux secteurs, malgré une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves dans le secteur public. Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3 élèves en faveur des établissements privés sous contrat. En effet, une classe sur dix accueille moins de 15 élèves dans le secteur privé. À l'opposé, dans le secteur public, près de six classes sur dix scolarisent au moins 30 élèves.

Définitions

- **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.
- **BEP**. Brevet d'études professionnelles.
- **BMA**. Brevet des métiers d'art.
- **CAP**. Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CPA**. Classe préparatoire à l'apprentissage.
- **CLIPA**. Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- **MC**. Mentions complémentaires (aux BEP ou CAP).
- **AES, INS**. Dispositifs d'aide et de soutien en classe de quatrième (AES) et en troisième d'insertion (INS).

→ Pour en savoir plus

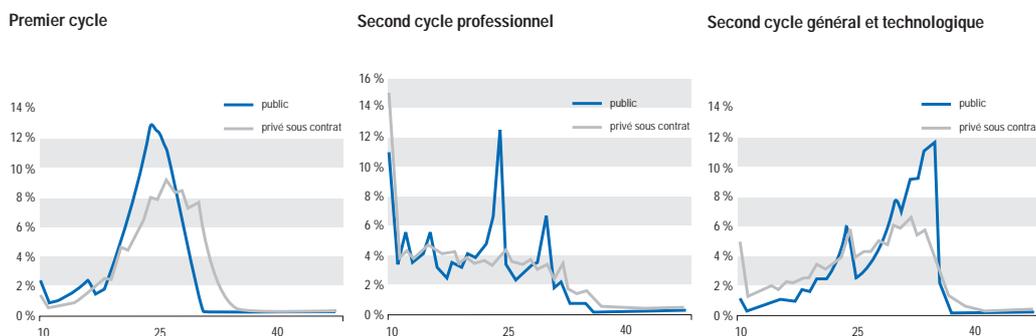
Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Répartition des divisions selon leur taille et nombre moyen d'élèves par division en 2005-2006 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

		- de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 40 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de divisions	Nbre moyen d'élèves / division
Sixième		1,8	7,0	43,9	42,4	4,8	0,1	0,0	100,0	32 335	24,0
Cinquième		0,9	5,2	39,8	49,3	4,8	0,0	0,0	100,0	30 880	24,6
Quatrième (y compris AES)		1,5	6,3	36,9	49,0	6,2	0,2	0,0	100,0	32 286	24,6
Troisième (y compris INS)		2,3	9,2	40,0	42,9	5,5	0,1	0,0	100,0	32 963	24,0
Total 6^e à 3^e		1,6	6,9	40,2	45,8	5,3	0,1	0,0	100,0	128 464	24,3
UPI, CPA, CLIPA		88,2	4,4	5,0	2,1	0,3	0,0	0,1	100,0	938	9,9
Total 1^{er} cycle (hors SEGPA)		2,3	6,9	39,9	45,5	5,3	0,1	0,0	100,0	129 402	24,2
SEGPA		53,6	45,1	0,9	0,2	0,1	0,0	0,0	100,0	8 114	13,5
Total 1^{er} cycle	Pu + Pr s/c	5,3	9,2	37,6	42,9	5,0	0,1	0,0	100,0	137 515	23,6
	Public	5,6	9,1	39,8	43,4	2,1	0,0	0,0	100,0	111 130	23,3
	Privé s/c	3,9	9,6	28,3	40,4	17,3	0,5	0,1	100,0	26 385	24,9
CAP	Industrie	65,8	16,4	12,9	3,8	0,9	0,1	0,0	100,0	3 483	13,5
	Services	41,4	21,5	17,9	11,0	6,7	1,5	0,0	100,0	2 099	17,6
	Ensemble	56,6	18,3	14,8	6,5	3,1	0,6	0,0	100,0	5 582	15,0
BEP	Industrie	20,8	18,2	39,6	15,1	6,0	0,2	0,0	100,0	8 816	20,3
	Services	9,6	12,1	29,7	21,4	24,0	2,8	0,3	100,0	10 190	24,3
	Ensemble	14,8	15,0	34,3	18,5	15,7	1,6	0,2	100,0	19 006	22,4
Bac pro et BMA	Industrie	43,4	21,8	24,3	8,4	2,1	0,1	0,0	100,0	4 760	16,5
	Services	22,1	21,9	26,6	16,7	11,4	1,2	0,1	100,0	5 446	20,6
	Ensemble	32,0	21,8	25,5	12,8	7,1	0,7	0,1	100,0	10 206	18,7
Total 2nd cycle professionnel (1)	Industrie	37,2	18,6	29,4	10,8	3,8	0,2	0,0	100,0	17 327	17,7
	Services	18,2	16,4	26,9	18,4	17,8	2,1	0,2	100,0	18 115	22,2
	Pu + Pr s/c	27,5	17,5	28,1	14,7	11,0	1,2	0,1	100,0	35 442	20,0
	Public	26,7	16,8	30,8	14,1	10,8	0,7	0,0	100,0	28 392	20,0
	Privé s/c	30,5	20,1	17,3	17,0	11,4	3,1	0,5	100,0	7 050	19,8
Seconde		0,9	1,2	6,7	15,5	56,7	18,9	0,1	100,0	16 939	31,1
Première	Générale	4,5	7,4	21,6	17,8	36,8	11,6	0,3	100,0	11 588	27,5
	Technologique	9,3	12,8	22,9	21,7	26,7	6,5	0,1	100,0	6 579	25,1
	Ensemble	6,2	9,3	22,1	19,2	33,1	9,8	0,2	100,0	18 167	26,7
Terminale	Générale	3,9	7,5	21,7	19,7	35,0	12,0	0,1	100,0	11 577	27,5
	Technologique	8,8	11,7	23,5	21,2	27,3	7,3	0,2	100,0	6 878	25,4
	Ensemble	5,7	9,1	22,3	20,3	32,2	10,3	0,1	100,0	18 456	26,7
Total 2nd cycle général et technologique	Pu + Pr s/c	4,4	6,7	17,3	18,4	40,3	12,8	0,2	100,0	53 562	28,1
	Public	2,7	5,5	16,9	17,5	43,4	13,9	0,0	100,0	41 850	28,8
	Privé s/c	10,4	10,7	18,7	21,5	28,9	9,0	0,7	100,0	11 712	25,7

(1) Y compris mentions complémentaires, formations complémentaires de niveaux IV et V et préparations diverses pré-bac.

[2] Répartition des divisions des trois cycles d'enseignement en 2005 selon la taille détaillée (France métropolitaine + DOM, Public et Privé sous contrat, y compris EREA)



Lecture - 12,5 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 24 élèves (respectivement 7,7 % dans l'enseignement privé).

2 Les établissements

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées, et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins étendu.

L'effectif moyen des collèges atteint 490 élèves dans le secteur public, et 361 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement ; un peu plus d'un collège privé sur dix a moins de 100 élèves alors qu'on ne compte que quelques établissements de cette taille dans le secteur public. De même, trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves dans leurs murs ; c'est le cas de la moitié des collèges publics.

Les lycées professionnels montrent des différences de taille moyenne par secteur plus marquées que dans les collèges avec 430 élèves pour les établissements publics et 182 élèves pour le secteur privé [2]. Quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves et la proportion des autres lycées professionnels diminue avec l'augmentation de la taille de l'établissement. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement "200 à 500 élèves" qui concerne 60 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées est de 1 004 élèves pour le secteur public et de 390 élèves pour le secteur privé [3]. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Près de huit lycées privés sur dix scolarisent moins de 600 élèves et un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands ; un peu plus de 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre "900 et 1 500 élèves" et encore un établissement sur sept accueille au moins 1 500 élèves.

Définitions

■ **Taille des établissements scolaires.** Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [4.21] et post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

■ **SEGPA.** Section d'enseignement général et professionnel adapté.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	51	1,0	3 943	0,2	201	11,2	12 030	1,9
De 100 à 199 élèves	298	5,7	47 608	1,9	342	19,1	52 232	8,1
De 200 à 299 élèves	585	11,2	147 211	5,8	314	17,5	76 800	11,9
De 300 à 399 élèves	819	15,7	288 631	11,3	265	14,8	91 634	14,2
De 400 à 499 élèves	1 031	19,8	462 482	18,1	235	13,1	105 915	16,4
De 500 à 599 élèves	965	18,5	529 672	20,7	154	8,6	84 248	13,1
De 600 à 699 élèves	703	13,5	452 388	17,7	104	5,8	67 122	10,4
De 700 à 799 élèves	431	8,3	320 182	12,5	67	3,7	50 305	7,8
De 800 à 899 élèves	198	3,8	166 152	6,5	46	2,6	38 694	6,0
900 élèves et plus	139	2,7	139 676	5,5	62	3,5	66 352	10,3
Total	5 220	100,0	2 557 945	100,0	1 790	100,0	645 332	100,0
Taille moyenne de l'établissement			490 élèves				361 élèves	

Lecture - 18,5 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 600 élèves. 20,7 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 600 élèves.

[2] Répartition des lycées professionnels et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	8	0,8	559	0,1	266	40,4	13 681	11,4
De 100 à 199 élèves	80	7,6	12 967	2,9	151	22,9	22 716	18,9
De 200 à 299 élèves	197	18,8	50 065	11,1	106	16,1	25 945	21,6
De 300 à 399 élèves	226	21,5	78 377	17,4	77	11,7	26 517	22,1
De 400 à 499 élèves	216	20,6	95 805	21,2	29	4,4	12 806	10,7
De 500 à 599 élèves	144	13,7	7 892	1,7	13	2,0	7 082	5,9
De 600 à 699 élèves	82	7,8	52 943	11,7	6	0,9	3 765	3,1
De 700 à 799 élèves	46	4,4	34 476	7,6	9	1,4	6 632	5,5
De 800 à 899 élèves	25	2,4	21 070	4,7	1	0,2	812	0,7
900 élèves et plus	26	2,5	27 237	6,0	-	0,0	-	0,0
Total	1 050	100,0	451 391	100,0	658	100,0	119 956	100,0
Taille moyenne de l'établissement			430 élèves				182 élèves	

[3] Répartition des lycées d'enseignement général et technologique et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	2	0,1	119	0,0	177	16,5	9 317	2,2
De 100 à 199 élèves	12	0,8	1 866	0,1	201	18,7	29 929	7,1
De 200 à 299 élèves	31	2,0	7 613	0,5	155	14,4	38 538	9,2
De 300 à 399 élèves	62	4,0	21 667	1,4	132	12,3	45 736	10,9
De 400 à 499 élèves	95	6,1	42 777	2,7	109	10,1	48 684	11,6
De 500 à 599 élèves	101	6,5	55 577	3,6	68	6,3	37 314	8,9
De 600 à 699 élèves	121	7,8	78 969	5,1	74	6,9	47 809	11,4
De 700 à 799 élèves	124	8,0	93 103	6,0	40	3,7	30 224	7,2
De 800 à 899 élèves	135	8,7	115 106	7,4	25	2,3	21 192	5,1
De 900 à 1199 élèves	388	25,0	404 229	26,0	62	5,8	64 580	15,4
De 1200 à 1499 élèves	274	17,7	363 889	23,4	22	2,0	29 729	7,1
1500 élèves et plus	206	13,3	372 466	23,9	9	0,8	16 251	3,9
Total	1 551	100,0	1 557 381	100,0	1 074	100,0	419 303	100,0
Taille moyenne de l'établissement			1 004 élèves				390 élèves	

2 Les établissements

Présentation

Dans le second degré, la part des demi-pensionnaires continue à augmenter à la rentrée 2005 (+ 2 points), après avoir connu une légère baisse à la rentrée 2004. Tous cycles confondus, elle atteint 60,8 % dans le secteur public, et 54,3 % dans le secteur privé [1]. La part des externes, quant à elle, poursuit sa baisse et est égale à 36,4 %.

Quel que soit le secteur, les évolutions se font dans le même sens : dans le public, l'externat perd un grand nombre d'élèves (- 122 900 élèves) alors que la demi-pension en accueil de plus en plus (60,8 %) et que l'internat se stabilise (3,7 %) ; dans le secteur privé, le demi-pensionnat concerne de plus en plus d'élèves (54,3 %) au détriment de l'externat.

En 2005-2006, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes "externés", plus de 2 935 200 élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public, et plus de 687 600 dans un établissement du secteur privé [3].

La part des internes, quant à elle, reste relativement stable. Elle est très faible dans le premier cycle public (0,4 % des élèves) mais concerne 3,6 % des élèves des collèges privés. En 2005, près de 243 200 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 8 200 élèves, tout en ayant le statut d'internes, sont hébergés en foyer ou chez un correspondant extérieur [2].

L'internat est plus développé dans les lycées (7 % des élèves), les lycées professionnels (12,4 %), et surtout dans les EREA (52%). Ces établissements sont beaucoup moins nombreux que les collèges ou les lycées, ce qui explique une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial.

Définitions

■ **Les élèves externes** sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

■ **Les élèves demi-pensionnaires** prennent leur repas de midi dans les établissements.

■ **Les élèves internes** sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne "externé".

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **L'enseignement adapté du second degré** comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6875.
- Notes d'Information, 71.102, 76.16, 81.13, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré (France métropolitaine + DOM, hors post-baccalauréat)

		2003		2004		2005	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Public	Demi-pensionnaires	2 650 786	59,6	2 580 119	58,5	2 650 986	60,8
	Externes	1 641 425	36,9	1 671 216	37,9	1 548 321	35,5
	Internes	158 600	3,6	158 176	3,6	159 188	3,7
	Total Public	4 450 811	100,0	4 409 511	100,0	4 358 495	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	599 438	53,0	605 268	53,5	612 512	54,3
	Externes	464 172	41,1	460 362	40,7	449 323	39,9
	Internes	66 933	5,9	65 316	5,8	65 244	5,8
	Total Privé	1 130 543	100,0	1 130 946	100,0	1 127 079	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 250 224	58,2	3 185 387	57,5	3 263 498	59,5
	Externes	2 105 597	37,7	2 131 578	38,5	1 997 644	36,4
	Internes	225 533	4,0	223 492	4,0	224 432	4,1
	Total	5 581 354	100,0	5 540 457	100,0	5 485 574	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le statut et le cycle (France métropolitaine + DOM)

Public		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1^{er} cycle	Demi-pens.	55,2	54,8	54,3	53,9	54,5	56,0	56,9	57,7	58,7	59,5	59,8	59,4	61,6
	Externes	44,1	44,6	45,1	45,5	45,0	43,5	42,6	41,9	40,9	40,1	39,8	40,2	38,0
	Internes	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
2nd cycle général et technologique	Demi-pens.	56,9	58,5	59,4	59,1	59,3	59,8	60,4	60,8	62,0	63,0	63,4	61,3	64,0
	Externes	36,1	34,7	34,0	34,4	34,4	33,9	33,4	33,2	32,0	30,9	30,5	32,7	30,0
	Internes	7,0	6,8	6,7	6,5	6,4	6,3	6,1	6,0	6,1	6,1	6,1	6,0	6,1
2nd cycle professionnel	Demi-pens.	48,0	47,9	47,4	46,7	46,8	47,2	47,4	47,6	48,7	49,5	49,8	48,8	50,7
	Externes	37,3	37,7	38,4	39,4	39,5	39,3	39,5	39,7	38,6	37,7	37,6	38,5	36,6
	Internes	14,6	14,4	14,2	13,9	13,7	13,4	13,1	12,8	12,8	12,8	12,6	12,7	12,8
2nd cycle adapté	Demi-pens.	51,7	51,7	50,3	51,0	53,3	56,7	58,1	59,1	60,1	60,6	60,7	58,1	60,9
	Externes	44,2	44,4	46,0	45,3	43,4	39,7	38,4	37,3	36,3	35,9	35,7	38,3	35,5
	Internes	4,0	3,9	3,7	3,6	3,4	3,6	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6
Privé		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1^{er} cycle	Demi-pens.	59,2	58,5	58,5	57,8	57,6	58,1	58,7	59,0	59,7	60,5	61,7	62,2	63,6
	Externes	35,5	36,3	36,7	37,6	37,9	37,5	37,2	37,0	36,3	35,6	34,5	34,1	32,8
	Internes	5,3	5,2	4,8	4,6	4,5	4,4	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6
2nd cycle général et technologique	Demi-pens.	42,4	42,5	42,1	41,6	42,0	41,4	40,7	40,3	41,6	42,3	43,2	44,4	44,9
	Externes	46,1	46,5	47,1	48,1	47,9	48,7	49,8	50,6	49,4	48,6	47,7	46,8	46,2
	Internes	11,5	11,1	10,8	10,3	10,1	10,0	9,5	9,1	9,0	9,1	9,1	8,8	8,9
2nd cycle professionnel	Demi-pens.	33,7	33,2	32,5	32,4	32,2	32,1	31,8	31,8	32,3	33,8	33,8	33,5	33,4
	Externes	54,7	55,2	56,1	56,6	57,1	57,3	58,1	58,6	58,2	56,7	57,1	57,6	57,6
	Internes	11,6	11,6	11,4	11,0	10,7	10,7	10,1	9,6	9,4	9,5	9,1	8,9	9,0
2nd cycle adapté	Demi-pens.	68,1	69,3	65,8	67,0	68,7	67,9	66,6	66,0	68,6	68,8	69,1	67,0	66,0
	Externes	25,7	24,0	26,4	25,1	24,0	24,2	24,5	25,6	22,8	23,3	23,0	25,4	26,0
	Internes	6,2	6,7	7,8	7,9	7,3	7,9	8,9	8,4	8,6	7,9	7,9	7,6	7,9

[3] Répartition des élèves du second degré et post-baccalauréat selon leur statut et le type d'établissement du second degré à la rentrée 2005 (France métropolitaine + DOM)

		Collèges	EREA	LEGT	LP	Total	%	Dont CPGE, STS ou préparations diverses post-bac
Public	Externe	968 890	317	498 767	164 491	1 632 465	35,7	93 392
	Externe surveillé	4 640	8	4 773	458	9 879	0,2	631
	Demi-pensionnaire	1 576 714	4 944	944 552	226 447	2 752 657	60,1	101 671
	Interne	7 535	5 534	103 853	59 753	176 675	3,9	18 314
	Interne externé	166	35	5 436	242	5 879	0,1	5 052
	Total Public	2 557 945	10 838	1 557 381	451 391	4 577 555	100,0	219 060
Privé	Externe	187 816		203 445	69 556	460 817	38,9	46 359
	Externe surveillé	22 367		10 024	3 766	36 157	3,1	1 292
	Demi-pensionnaire	413 560		168 807	36 314	618 681	52,2	6 169
	Interne	21 171		35 550	9 861	66 582	5,6	3 230
	Interne externé	418		1 477	459	2 354	0,2	462
	Total Privé	645 332		419 303	119 956	1 184 591	100,0	57 512
Total	3 203 277	10 838	1 976 684	571 347	5 762 146		276 572	

2 Les établissements

Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante. Dans le premier degré, pour la rentrée 1999, nous ne disposons que du nombre d'élèves en fonction du contrat souscrit par l'établissement (en raison d'une grève administrative des directeurs d'école). Aucune information plus récente n'est disponible [1]. Pour mémoire, sur ces 871 000 élèves scolarisés dans le premier degré privé à la rentrée 1999, 98,4 % le sont dans des établissements sous contrat (dont 60 % dans le secteur privé sous contrat d'association). Les élèves se trouvant dans des établissements hors contrat ne représentent que 1,6 % de l'ensemble des élèves du secteur privé.

Le second degré privé scolarise 1 127 000 élèves en 2005-2006, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en légère diminution par rapport à l'année précédente (- 0,3 %). 97,3 % de ces élèves sont scolarisés dans des classes sous contrat ; les pourcentages sont de 98,9 % pour le premier cycle, de 97,3 % pour le second cycle général et technologique et de 90,3 % pour le second cycle professionnel. C'est dans ce dernier cycle et pour les formations de CAP, que la part des élèves dans les établissements hors contrat est la plus importante (45,2 %). Ces pourcentages restent d'une très grande stabilité [2].

Définitions

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé.

Le contrat simple n'existe que dans le premier degré (seuls 330 élèves du second degré se trouvent encore dans des classes sous contrat simple).

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le "forfait d'externat").

En plus des heures d'enseignement devant les divisions sous contrat, l'État rémunère depuis le 1^{er} janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 1999-2000 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine)

	Association	Sous contrat Simple	Total	Hors contrat	Total premier degré privé
Classes préélémentaires (1)	175 209	125 175	300 384	5 171	305 555
Classes élémentaires (2)	338 394	213 842	552 236	8 581	560 817
Classes d'initiation	123	-	123	2	125
Classes d'adaptation	1043	815	1 858	64	1 922
Classes d'intégration scolaire	1 442	1 137	2 579	6	2 585
Total premier degré privé	516 211	340 969	857 180	13 824	871 004

(1) Les élèves de CP des classes préélémentaires d'écoles maternelles sont comptés avec les élèves de préélémentaire.

(2) Les élèves des sections préélémentaires d'écoles élémentaires sont comptés avec les élèves d'élémentaire.

Avertissement : en raison d'une grève administrative d'un certain nombre de directeurs d'école, les données relatives à l'enseignement privé par type de contrat ne sont pas disponibles. Le tableau ci-dessus propose le nombre d'élèves par niveau en fonction du contrat d'établissement.

Les données de la rentrée 1999 sont maintenues en raison de la grève administrative.

[2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total Privé
Premier cycle					
Sixième	161 541	99,0	1 601	1,0	163 142
Cinquième	158 499	98,9	1 759	1,1	160 258
Quatrième	165 147	98,9	1 884	1,1	167 031
Troisième	165 360	98,8	2 030	1,2	167 390
Total sixième à troisième	650 547	98,9	7 274	1,1	657 821
Autres (SEGPA, UPI, classes-relais, CPA, CLIPA)	5 370	98,3	91	1,7	5 461
Total premier cycle	655 917	98,9	7 365	1,1	663 282
Second cycle professionnel					
CAP en 3 ans	-	0,0	235	100,0	235
CAP en 2 ans	14 736	63,3	8 544	36,7	23 280
CAP en 1 an	622	13,7	3 910	86,3	4 532
BEP en 1 et 2 ans	83 117	98,4	1 343	1,6	84 460
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 388	95,8	61	4,2	1 449
Bac pro / BMA en 1, 2 et 3 ans	39 730	97,6	982	2,4	40 712
Total second cycle professionnel	139 593	90,3	15 075	9,7	154 668
Second cycle général et technologique					
Seconde	102 863	97,8	2 309	2,2	105 172
Première	100 135	97,3	2 759	2,7	102 894
Terminale	97 860	97,0	2 991	3,0	100 851
Total second cycle général et technologique	300 858	97,4	8 059	2,6	308 917
Total général	1 096 368	97,3	30 499	2,7	1 126 867
Préparations diverses et formations complémentaires					
Préparations diverses pré-baccalauréat	88	69,8	38	30,2	126
Formations complémentaires	-	0,0	27	100,0	27
Total France métropolitaine + DOM	1 096 456	97,3	30 564	2,7	1 127 020

2 Les établissements

Présentation

Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM restent fortement équipés en micro-ordinateurs. En 2006, on constate une amélioration par rapport à l'année précédente : le nombre moyen d'élèves par appareil passe à 6,2 (contre 7,0) dans les collèges, à 4,4 (contre 4,9) dans les lycées généraux et technologiques (LEGT) et à 3,1 (contre 3,7) dans les lycées professionnels (LP).

Près des trois quarts des établissements ont inclus un volet TIC dans leur projet d'établissement. L'implantation du brevet informatique et Internet (B2i) continue sa progression : en moyenne 7,3 professeurs dans les collèges, 2,5 dans les LEGT et 4,4 dans les LP s'impliquent dans sa validation [1].

Plus de 98 % des établissements du second degré accèdent à l'Internet pour des usages pédagogiques. La protection des réseaux et la sécurité des mineurs face à l'Internet préoccupent davantage ces établissements : 91,4 % des collèges, 96,3 % des LEGT et 94,1 % des LP utilisent des dispositifs de protection des réseaux. De même, 87,1 % des collèges, 88,3 % des LEGT et 88,2 % des LP utilisent des moyens de contrôle des sites Web visités [2].

37,2 % des collèges, 40,7 % des LEGT et 39,3 % des LP mettent des espaces de travail numérique à la disposition des élèves ou des professeurs. Les élèves peuvent dans 16 % des collèges, 27,4 % des LEGT et 21,1 % des LP accéder à des informations de vie scolaire en ligne [3].

Les écoles du premier degré confirment leur bonne position en matière d'équipement. Cette année, 89,8 % des écoles maternelles et 99,1 % des écoles élémentaires disposent de micro-ordinateurs à usage pédagogique. 64,7 % des écoles maternelles et 89,4 % des écoles élémentaires accèdent à l'Internet pour ce même usage. Cette tendance à la hausse concerne également l'utilisation de disposition de contrôle des sites visités dans respectivement 24,4 % et 46,4 % des écoles maternelles et élémentaires [4].

Les petits établissements restent mieux équipés en micro-ordinateurs. Dans les écoles maternelles de moins de 100 élèves, soit 62,4 % des écoles maternelles, on compte 22,3 élèves par appareil. Parallèlement, les écoles maternelles de plus de 180 élèves ont en moyenne un ordinateur pour 43 élèves. 73,1 % des écoles élémentaires disposent d'un appareil pour 10,4 élèves. Dans les écoles de plus grande taille, on compte plus de 23 élèves par appareil [5].

Définitions

■ **Méthodologie.** L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés au cours du deuxième trimestre 2006. Les établissements ayant déjà répondu à l'enquête ont pu mettre à jour les données fournies. Les autres établissements ont la possibilité de se connecter à l'application. Ainsi, c'est un total de 9 585 nouvelles écoles qui a répondu cette année, portant le nombre de répondants du 1^{er} degré de 4 966 à 14 551. Ceci traduit un taux de réponse de 28,7 % ; le triple du taux de réponse obtenu l'année dernière. Pour le 2nd degré, le taux de réponse connaît aussi une nette amélioration, atteignant 60,1 % contre 38 % en 2005.

■ **Charte de bon usage d'Internet.** Document précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs.

■ **B2i.** Brevet informatique et Internet. Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC tout au long de la scolarité. Il y a deux niveaux de maîtrise : le niveau 1 vérifie généralement l'acquisition de compétences à l'issue de l'école élémentaire. Les élèves qui ne le détiennent pas encore peuvent l'obtenir durant les premières classes de collège. Le niveau 2 contrôle l'acquisition d'autres compétences en fin de classes (quatrième ou troisième) de collège.

■ **Services numériques.** Ensemble de ressources ou d'applications informatiques mises à disposition des usagers sous un format électronique (par exemple un agenda partagé ou un forum de discussion). L'accès à un service numérique s'effectue généralement via un réseau informatique (en particulier par Internet).

■ **Site Web Intranet.** Site Web accessible uniquement à partir des postes informatiques d'un réseau ou d'un ensemble de réseaux à l'intérieur d'une organisation. Lorsque ce type de site est ouvert aux utilisateurs extérieurs au réseau, après authentification, on parle d'Extranet.

Avertissement : un échantillon représentatif à l'échelle nationale composé de 1 002 écoles pour le premier degré et de 1 000 établissements pour le second degré, a été réalisé pour l'enquête. Les remontées contiennent à la fois les réponses de tous les établissements du panel, mais également les réponses des autres établissements. La prise en compte des résultats du panel permet de garantir la représentativité des données ci-contre, issues de l'exploitation de l'ensemble des résultats.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

[1] Équipement des établissements du second degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements existant	Équipement en micro-ordinateurs à usage pédagogique			Nombre moyen d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i
			Nombre d'appareils recensés	Nombre moyen d'élèves par appareil	% d'établissement ayant un projet comprenant un volet TIC	
Collèges	3 216	5 220	163 283	6,2	75,0	7,3
LEGT	939	1 551	139 944	4,4	72,6	2,5
LP	543	1 050	50 268	3,1	73,4	4,4

[2] Équipement en matériel TICE au deuxième trimestre 2006 des établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	L'accès à Internet				% d'établissements disposant :		
	% d'établissements ayant accès à Internet pour des usages pédagogiques	% d'établissements utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'établissements utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'établissements disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)	d'une messagerie interne	d'un site Web Internet (1)	d'un site Web Intranet
Collèges	99,0	91,4	87,1	77,4	34,2	53,6	31,5
LEGT	99,3	96,3	88,3	83,6	34,4	86,7	47,0
LP	98,6	94,1	88,2	80,8	32,8	73,1	30,6

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[3] Services proposés en TICE au deuxième trimestre 2006 par les établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

Espace de travail numérique	Informations de vie scolaire accessible en ligne	% d'établissements proposant :							
		Parmi les informations de vie scolaire (1)							
		Notes des élèves	Absences des élèves	Emploi du temps	Cahier de texte de la classe	Carnet de correspondance des élèves	Agenda de l'établissement	Autres	
Collèges	37,2	16,0	9,4	5,2	7,8	4,5	0,7	16,0	16,8
LEGT	40,7	27,4	17,4	9,2	14,4	9,6	1,2	24,8	27,2
LP	39,3	21,1	12,3	6,2	7,9	3,9	0,5	11,3	13,3

(1) Par rapport au nombre d'établissements proposant des informations de vie scolaire accessible en ligne.

[4] Équipement en dispositifs de protection et de sécurité des écoles du premier degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2006 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	Nombre d'écoles existant	Outils destinés à des usages pédagogiques		Protection et sécurité des élèves		
			% d'écoles équipées de micro-ordinateurs	% d'écoles ayant accès au réseau Internet	% d'écoles utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'écoles utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)
Écoles maternelles	4 276	17 583	89,8	64,7	34,7	24,4	23,2
Écoles élémentaires	10 275	33 085	99,1	89,4	51,7	46,4	37,8

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[5] Répartition du nombre moyen d'élèves par ordinateur au deuxième trimestre 2006 selon la taille des écoles du premier degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'élèves dans l'école	% d'écoles concernées	Nombre moyen d'élèves par ordinateur	% d'école ayant un projet comprenant un volet TIC
Écoles maternelles	Moins de 100	62,4	22,3	26,2
	100 à 180	33,1	34,2	23,6
	Plus de 180	4,5	43,0	29,4
Écoles élémentaires	Moins de 150	73,1	10,4	48,0
	150 à 300	23,9	15,4	55,0
	Plus de 300	3,0	23,4	61,9

2 Les établissements

Présentation

Les établissements publics du second degré ont déclaré en moyenne environ 14 incidents, ce qui représente 2,4 incidents pour 100 élèves sur l'ensemble de l'année scolaire (de septembre 2004 à juin 2005 inclus). Ce sont au total 80 000 incidents, de nature très diverse, qui ont ainsi été recensés. Les 10 % d'établissements qui ont signalé le plus d'incidents en ont signalé près de la moitié du total. Les collèges, qui représentent les deux tiers des établissements du second degré, ont déclaré 71 % des incidents, les lycées professionnels et les lycées généraux et technologiques environ 14 % chacun, et les EREA 1 %. Le tableau [1] montre que les lycées généraux et technologiques apparaissent nettement moins exposés que les autres types d'établissement.

Deux types d'actes regroupent plus de la moitié des signalements : les violences physiques sans arme (29 %) et les insultes ou menaces graves (26 %) ; viennent ensuite les vols ou tentatives de vols qui représentent un acte sur dix. Tous les autres actes – notamment les plus graves – sont nettement moins fréquents, les ports d'arme à feu et les suicides étant les plus rares [2]. Les actes à motivation raciste ou antisémite ont concerné environ 2,5 % de l'ensemble des signalements. Ce sont les élèves qui, de très loin, sont les types d'auteurs les plus fréquents de ces actes de violence : 82 % des actes signalés en 2004-2005 ont eu pour auteur un élève ou un groupe d'élèves. Pour 11 % des actes, l'auteur n'est pas connu. Pour les autres actes, 6 % sont commis par des personnes extérieures à l'établissement, 1,5 % par des familles d'élèves et moins de 0,5 % par des personnels [3]. Les élèves sont également les principales victimes des actes de violence, puisque près de six actes sur dix (ayant une personne pour victime, soit environ quatre actes signalés sur cinq) ont pour victime un élève ou un groupe d'élèves. Les personnels, toutes fonctions confondues, ont été les victimes de 35 % des incidents au cours de l'année scolaire 2004-2005. Parmi ces derniers, ce sont les personnels de direction et les conseillers principaux d'éducation qui apparaissent les plus exposés à la violence [4].

Définitions

■ **L'enquête SIGNA** a été mise en place à la rentrée scolaire 2001 dans l'ensemble des collèges et lycées publics et des circonscriptions du premier degré. Son objectif est de recenser, de manière exhaustive, les actes "graves" de violence survenus à l'école et à ses abords, à savoir ceux qui vérifient l'une au moins des conditions suivantes :

- actes dont la qualification pénale est évidente ;
- actes qui ont fait l'objet d'un signalement (à la police, à la justice ou aux services sociaux du conseil général) ;
- actes qui ont eu un retentissement important dans la communauté scolaire.

Les actes dits d'incivilité sont donc exclus du champ de cette enquête.

La nomenclature des actes se compose de 26 postes, dont un poste "autre". Ces 26 types d'actes sont répartis en quatre classes d'atteintes : atteintes à la personne, atteintes à la sécurité, atteintes aux biens et autres faits de violence ou d'atteinte à la sécurité.

Le recensement des actes de violence s'effectue par période de deux mois durant l'ensemble de l'année scolaire, de septembre à juin. Pour chacune des années scolaires, on dispose ainsi des résultats de cinq périodes de collecte. Des analyses statistiques sont effectuées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à la fin de chaque période.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 01.04, 02.01, 02.12, 04.24, 04.25, 05.30.

Sources : Enquête SIGNA sur la violence scolaire n° 76 du BO spécial n° 2 du 27 janvier 2005.

[1] Nombre d'incidents par type d'établissement (septembre 2004-juin 2005)

	Nombre d'incidents déclarés dans l'année	Nombre moyen d'incidents par établissement	Nombre moyen d'incidents pour 100 élèves
Lycée général et technologique	10 875	10,2	1,0
Lycée professionnel	11 323	14,9	3,5
Collège	56 854	14,7	3,0
EREA	935	17,2	12,9
Ensemble	79 987	13,9	2,4

Lecture - Sur l'ensemble de l'année scolaire 2004-2005, les collèges ont déclaré globalement 56 854 incidents, ce qui représente 14,7 incidents par collège ou 3,0 incidents pour 100 collégiens.

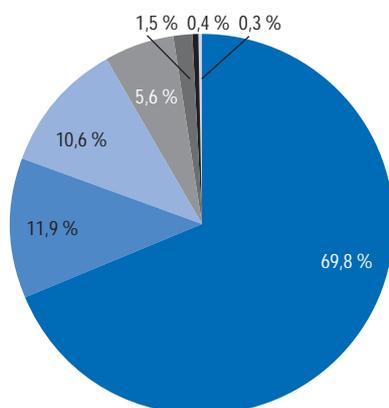
[2] Types d'actes signalés dans le second degré (septembre 2004-juin 2005)

Actes	% rapporté au total	Nombre
Violences physiques sans arme	28,9	23 094
Insultes ou menaces graves	25,9	20 732
Vol ou tentative	10,1	8 051
Autres faits graves (1)	5,9	4 736
Dommmages aux locaux	3,8	3 049
Jet de pierres ou autres projectiles	2,8	2 214
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	2,3	1 840
Tags	2,2	1 769
Consommation de stupéfiants	2,1	1 698
Violences physiques avec arme ou arme par destination	2,1	1 651
Racket ou tentative	1,9	1 557
Ensemble des autres actes (2)	12,0	9 596
Ensemble	100,0	79 987

(1) Actes qui ne figurent pas explicitement dans la nomenclature.

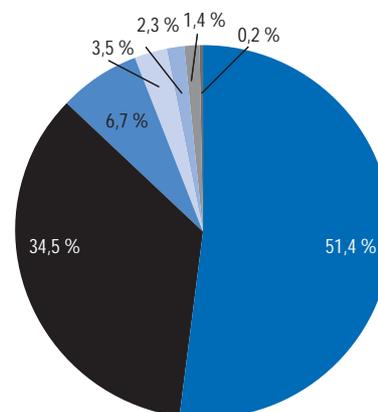
(2) Comprend les fausses alarmes, les violences physiques à caractère sexuel, les dommages aux véhicules, les dommages aux biens personnels autres que véhicules, les dommages au matériel de sécurité, les dommages au matériel autre que le matériel de sécurité, les incendies, les tentatives d'incendie, les ports d'arme à feu, les ports d'arme autre qu'arme à feu, les trafics de stupéfiants, les trafics autres que de stupéfiants, les bizutages, les suicides et les tentatives de suicide.

[3] Les auteurs des actes de violence



- élèves
- groupe d'élèves
- inconnus
- personnes extérieures à l'établissement

[4] Les victimes des actes de violence ayant une personne pour victime



- familles d'élèves
- personnel
- autres

2 Les établissements

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, la proportion moyenne par établissement d'élèves "absents non régularisés" quatre demi-journées ou plus par mois des établissements du second degré public en France métropolitaine, croît de 2 % à 6 % entre les mois de septembre et de février, puis culmine à plus de 10 % en mars (pic attribué aux grèves lycéennes du printemps 2005). Toutefois, il y a de nettes différences selon les types d'établissement [1]. Ainsi, pour les lycées, la proportion moyenne par établissement d'élèves absents croît de 1,7 % en septembre à 4,8 % en janvier, et elle est de 9,6 % en mars. Pour les lycées professionnels, cette proportion passe de 5,1 % à 12,8 % avec un pic à 21 % pour le mois de mars.

En revanche, pour les collèges, la proportion moyenne par établissement d'élèves absents reste relativement stable autour de 2 %.

L'absentéisme touche très inégalement les établissements, et un taux d'absentéisme moyen reflète mal la réalité. Une majorité d'établissements est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : si l'on considère le mois de janvier, la moitié des établissements déclare aucun ou moins de 1,9 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et toujours moins de 2 % entre janvier et avril 2005, sauf au mois de mars où cette proportion atteint 3,6 % [2]. La proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 31 % en septembre 2004, et oscille autour de 18 % à partir du mois de novembre 2004. Mais une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée.

Du fait de leurs absences, qu'elles aient été régularisées ou non, les élèves perdent du temps d'enseignement. Ainsi, en janvier, un élève aurait perdu en moyenne près de 7,7 % des demi-journées de cours prévues, soit trois demi-journées au cours du mois. Ce pourcentage moyen par établissement cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : du fait de son absence, un élève de collège perdrait en moyenne un peu plus de 5 % de son temps estimé d'enseignement, contre 7 % pour un élève de lycée d'enseignement général et technologique et 11 % pour un élève de lycée professionnel [3].

Définitions

■ **Champ.** La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a mis en place une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2004-2005 auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2004 à avril 2005, car le taux de réponse oscillait autour de 85 % pour cette période, alors qu'il n'était pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

■ **Le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois** a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux "manquements à l'obligation scolaire" atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être "justifiés".

En matière de régularisation des absences, deux pratiques très différentes existent dans les établissements :

- la première consiste à régulariser (et à enregistrer comme telle) toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif n'a été fourni ;
- la seconde considère comme absence régularisée uniquement les absences "justifiées", c'est-à-dire présentant un motif considéré comme valable par l'établissement.

Ces disparités de pratiques ont bien évidemment des incidences sur les données relatives aux absences non régularisées et ne leur assurent pas une totale homogénéité.

■ **L'estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur est dû**, appelée ici "perte du temps d'enseignement", ou proportion moyenne par établissement du nombre de demi-journées d'absence, est calculée en rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) au nombre de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, et d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 06.09.

Sources : Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré.

L'absentéisme des élèves du second degré

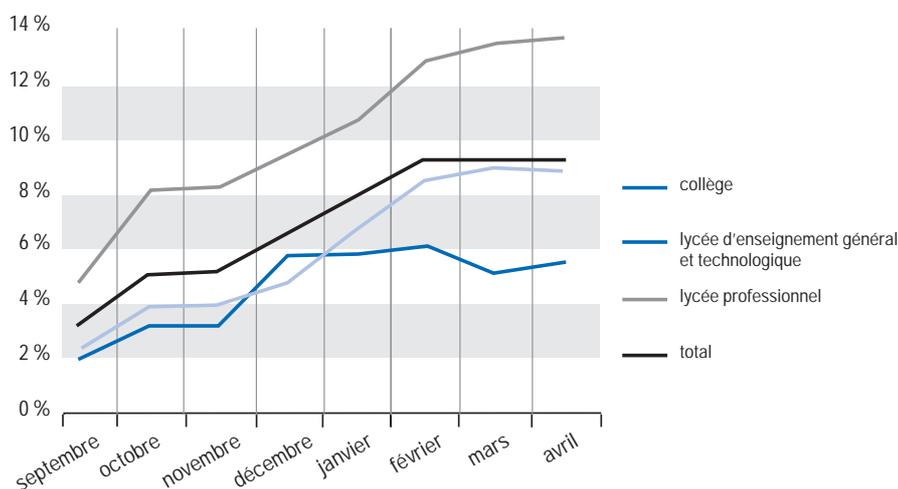
[1] Proportion moyenne par établissement d'élèves absents quatre demi-journées ou plus en 2004-2005 (%) (France métropolitaine)

	Collèges	Lycées d'enseignement général et technologique	Lycées professionnels	Total
Septembre 2004	1,2	1,7	5,1	2,3
Octobre 2004	1,4	2,7	7,1	3,4
Novembre 2004	1,9	3,0	9,8	4,2
Décembre 2004	1,9	3,0	8,4	3,9
Janvier 2005	2,6	4,8	12,8	6,0
Février 2005	1,7	3,8	9,9	4,6
Mars 2005	2,7	9,6	21,0	10,3
Avril 2005	2,3	7,4	12,0	7,0

[2] Distribution de la moyenne des proportions par établissement des élèves absents quatre demi-journées ou plus (janvier 2005) (%) (France métropolitaine)

	Premier quartile (Q1)	Médiane	Dernier quartile (Q4)	Dernier décile (P90)
Total	0,3	1,9	6,3	16,2
Lycées d'enseignement général et technologique	0,2	1,6	5,2	13,5
Collèges	0,2	0,7	2,9	6,7
Lycées professionnels	2,3	6,3	17,3	37,6

Lecture - En janvier 2005, un quart des établissements ont 0,3 % ou moins (premier quartile) d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements ont 1,9 % ou moins (médiane) d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, un quart des établissements ont plus de 6,3 % (dernier quartile) d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et 10 % des établissements ont plus de 16,2 % (dernier décile) d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

[3] Proportion moyenne par établissement du nombre total de demi-journées d'absence en 2004-2005 (%) (France métropolitaine)

2 Les établissements

Présentation

7 250 ensembles immobiliers ont été recensés dans le 2nd degré public en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM, hors EREA), dont 532 cités scolaires regroupant 1 098 établissements du 2nd degré (plus 3 écoles du 1^{er} degré). Ils occupent une surface cadastrale d'environ 161,3 millions de m², dont 39,8 millions bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 24,7 %.

La surface développée hors œuvre totale représente environ 78,2 millions de m², dont 75,2 millions pour les bâtiments principaux et 0,6 pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, continue d'augmenter d'année en année pour s'élever à 17, m² en 2005-2006 (variation de 14,7 m² dans les collèges à 28,8 m² dans les LP).

Les deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des LEGT ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 35,2 % de leur surface construits dans les années 1970 et 29 % antérieurement. La construction scolaire reste à un niveau très faible pendant la décennie 1980 tandis qu'elle s'intensifie au cours des années 90, où une forte croissance s'observe pour les LEGT, suite au transfert des compétences dans le domaine des constructions scolaires aux collectivités.

Globalement, les établissements publics du 2nd degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 79,4 % (LP : 75,5 %, collèges : 77,2 %, LEGT : 84,4 %). Ce taux atteint plus de 90 % dans près de 30 % des établissements et même plus de 100 % dans 9,7 % qui travaillent donc en état de "suroccupation". Ces taux tendent à se réduire depuis quatre ans.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (96,5 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (90,5 %), tandis que les laboratoires de langues restent rares (plus de 78 % des ensembles immobiliers déclarent ne pas en avoir), bien que leur nombre progresse. En moyenne, on comptabilise une place de CDI pour 13,2 élèves.

Un peu plus de 21 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (moins de 5 %) et établissements du second cycle, voire de niveau post-baccalauréat (la moitié environ des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois-quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges, 58,4 %, que dans les autres types d'ensembles immobiliers où il atteint ou dépasse les 76 %. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 43 %). 94 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Définitions

■ **Ensemble immobilier.** L'unité d'observation de l'enquête "Parc immobilier" n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes "géographiques" situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

■ **Surface non bâtie.** Cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

■ **Surface développée hors œuvre (SDHO).** Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

■ **Capacité d'accueil pour l'enseignement.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

■ **Internat.** Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes).

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré (EPI).

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 933	1 034	751	532	7 250
Nombre d'établissements en cité scolaire	287	513	298		1 098
Nombre total d'établissements	5 220	1 547	1 049		7 816
Surfaces (en milliers de m²)					
Surface cadastrale	80 495,5	34 437,1	19 142,2	27 251,0	161 325,8
dont surfaces non-bâties	61 081,5	25 772,5	13 676,8	21 040,5	121 571,3
- Cours de récréation	14 500,6	5 069,7	2 275,7	3 875,0	25 721,0
- Parkings découverts	8 345,1	3 413,5	2 177,7	3 276,2	17 212,5
- Aires sportives découvertes	5 936,5	2 601,1	1 041,5	2 655,5	12 234,6
- Espaces verts	32 299,3	14 681,1	8 080,5	11 233,9	66 294,8
dont surfaces bâties	19 366,4	8 720,0	5 464,0	6 219,3	39 769,7
Surfaces développées hors œuvres (SDHO)	35 351,6	19 178,7	9 525,6	14 184,2	78 240,1
dont :					
- SDHO des bâtiments principaux	33 692,3	18 556,0	9 183,4	13 810,7	75 242,4
- Surface des bâtiments démontables	245,0	132,2	80,2	106,1	563,5
Taux d'encombrement (%)					
(Surface bâtie/surface cadastrale)	24,1	25,3	28,5	22,8	24,7

[2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2005-2006
 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	14,7	17,7	28,8	19,0	17,1
Ancienneté des bâtiments (en %)					
- construits avant 1970	29,0	48,5	39,7	66,5	42,1
- construits de 1970 à 1979	35,2	12,4	24,5	16,3	24,8
- construits de 1980 à 1989	12,2	10,8	14,3	4,5	10,6
- construits de 1990 à 1999	15,8	24,1	15,2	9,9	16,7
- construits depuis 2000	7,8	4,2	6,3	2,8	5,8
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement					
- taux moyen d'occupation (en %)	77,2	84,4	75,5		79,4
- part des établissements occupés à plus de 90 % (en %)	26,1	42,3	26,5		29,4
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (en %)					
- une salle informatique	95,7	98,4	97,0	98,8	96,5
- une salle artistique (arts plastiques, musique)	94,7	71,6	87,9	90,8	90,5
- un laboratoire de langues	11,4	57,7	24,1	48,6	21,9
Nombre d'élèves par place en CDI (1)	13,2	15,8	11,0	11,0	13,2
Internats et service de restauration					
- part des ensembles dotés d'internat (en %)	4,8	49,9	53,5	73,1	21,3
- taux d'occupation des lits (en %)	58,4	80,0	76,0	76,5	76,7
- part des lits destinés aux filles (en %)	45,0	47,5	34,8	43,8	43,0
- part des ensembles dotés d'un service de restauration	93,4	95,6	91,8	99,2	94,0

(1) CDI : centre de documentation et d'information.

2 Les établissements

Présentation

À la rentrée 2005, en France métropolitaine et dans les DOM, l'éducation prioritaire (EP) compte 8 335 écoles publiques ou établissements publics du second degré [1]. Trois départements n'ont aucun établissement en éducation prioritaire : le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère.

Les académies de France métropolitaine offrent des situations contrastées. Ainsi, la part des écoles relevant de l'éducation prioritaire oscille entre 5,1 % dans l'académie de Caen à 32,6 % à Paris et 26,6 % dans l'académie de Créteil, voire 39,9 % en Corse. Pour les collèges, la distribution s'étend de 6,5 % des établissements de l'académie de Limoges à près de trois établissements sur dix ou plus pour cinq académies : Aix-Marseille, Corse, Créteil, Lille et Rouen.

Dans les DOM, 38,9 % des écoles et 41 % des collèges sont en EP contre, respectivement, 13,3 % et 20,5 % en France métropolitaine. Dans les DOM, 24,6 % des collèges sont en zone d'éducation prioritaire (ZEP), alors qu'en France métropolitaine, ils ne sont que 16,5 %.

En France métropolitaine et dans les DOM, un peu moins de 650 300 élèves sont scolarisés dans un établissement du second degré, dont un collégien sur cinq (soit un peu moins de 550 000 collégiens). Suite à une grève administrative des directeurs d'école, le constat des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer le nombre d'écopliers scolarisés en EP. En France métropolitaine, les académies présentent des situations contrastées. La part des collégiens qui relèvent de l'éducation prioritaire va de 7,9 % dans l'académie de Rennes à 30,9 % dans celle de Lille et 35,5 % dans celle de Créteil. Le chiffre élevé de la Corse (58,0 %) s'explique par la création de huit réseaux d'éducation prioritaire à la rentrée 2001.

Dans les DOM, les pourcentages d'effectifs de collégiens concernés demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine (19,5 points d'écart).

Définitions

■ **L'éducation prioritaire (EP)** recouvre deux structures d'aide spécifiques : les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les zones d'éducation prioritaire (ZEP).

■ **La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP)**, initiée en 1981, a pour objet de "renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et des adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale". L'objectif premier de cette politique était "d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés" (circulaire n° 90-028 parue au Bulletin officiel [BO] n° 3 de février 1990). Elle se poursuit avec la récente relance de l'éducation prioritaire.

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, collèges et les lycées, doit reposer sur un "projet de zone" cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire avait été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.
- "L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN - Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.
- "L'éducation prioritaire", Éducation et Formations, n° 61, MEN - Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

Sources : Fichier des ZEP/REP et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

Les établissements de l'éducation prioritaire en 2005-2006 2.14

[1] Nombres et proportions d'établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2005 (Public)

	Établissements en ZEP et/ou en REP												
	Écoles		Collèges				dont collèges en ZEP		Lycées		LP		
	Total (1)	Nombre	%	Nombre	% Effectif	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Aix-Marseille	498	407	21,6	66	32,8	35 586	30,1	53	26,4	3	5,2	22	46,8
Amiens	327	282	12,6	39	22,5	20 155	23,9	36	20,8	-	0,0	6	13,0
Besançon	135	109	7,7	26	22,6	11 313	23,6	21	18,3	-	0,0	-	0,0
Bordeaux	477	426	16,0	43	17,3	17 017	14,6	25	10,0	3	4,3	5	8,2
Caen	78	64	5,1	13	8,6	5 396	9,6	12	7,9	-	0,0	1	4,2
Clermont-Ferrand	106	82	6,3	22	15,5	9 913	22,0	7	4,9	-	0,0	2	7,7
Corse	121	107	39,9	14	50,0	7 131	58,0	6	21,4	-	0,0	-	0,0
Créteil	810	677	26,6	120	34,8	66 525	35,5	112	32,5	5	4,0	8	20,0
Dijon	249	212	10,2	32	19,6	13 678	20,4	31	19,0	-	0,0	5	26,3
Grenoble	283	231	8,3	43	17,8	20 803	16,5	32	13,3	1	1,2	8	17,0
Lille	857	747	23,4	110	33,4	49 364	30,9	96	29,2	-	0,0	-	0,0
Limoges	52	46	6,7	5	6,5	2 210	8,2	5	6,5	-	0,0	1	5,3
Lyon	375	302	14,8	50	23,8	25 645	22,9	39	18,6	2	2,9	21	38,9
Montpellier	220	190	9,7	27	13,6	15 169	14,6	24	12,1	-	0,0	3	10,3
Nancy-Metz	287	248	9,0	35	15,0	15 677	15,6	30	12,9	1	1,7	3	4,7
Nantes	233	203	9,8	30	12,4	11 049	11,0	22	9,1	-	0,0	-	0,0
Nice	125	106	9,4	16	11,6	9 282	10,5	15	10,9	1	2,7	2	9,5
Orléans-Tours	258	217	9,6	38	16,1	15 805	15,1	33	14,0	-	0,0	3	7,1
Paris	246	214	32,6	32	29,1	14 502	25,5	24	21,8	-	0,0	-	0,0
Poitiers	97	84	5,1	13	8,1	5 568	8,5	12	7,5	-	0,0	-	0,0
Reims	191	155	10,2	30	22,2	13 008	23,3	29	21,5	2	5,3	4	12,9
Rennes	147	127	7,3	20	9,4	6 800	7,9	9	4,2	-	0,0	-	0,0
Rouen	318	250	13,7	56	33,7	24 803	30,1	49	29,5	4	8,3	8	26,7
Strasbourg	120	100	6,0	19	13,2	10 361	13,3	19	13,2	1	1,9	-	0,0
Toulouse	272	241	9,1	27	11,7	9 240	8,9	14	6,1	1	1,5	3	5,2
Versailles	898	755	23,0	106	25,9	60 113	24,9	76	18,5	26	17,9	11	22,0
France métropolitaine	7 780	6 582	13,3	1 032	20,5	496 113	20,4	831	16,5	50	3,3	116	11,4
Guadeloupe	102	86	27,3	15	34,9	8 911	31,0	6	14,0	1	6,7	-	0,0
Guyane	88	75	54,0	11	42,3	8 032	46,7	11	42,3	2	33,3	-	0,0
Martinique	111	96	37,8	14	33,3	7 104	28,3	11	26,2	1	7,7	-	0,0
La Réunion	254	217	42,5	35	48,6	28 041	47,1	17	23,6	-	0,0	2	15,4
DOM	555	474	38,9	75	41,0	52 088	39,9	45	24,6	4	6,6	2	6,1
France métro. + DOM	8 335	7 056	13,9	1 107	21,2	548 201	21,4	876	16,8	54	3,5	118	11,2

(1) Le total inclut les lycées et les lycées professionnels de l'éducation prioritaire.
Remarque : les huit annexes "autonomes" sont comptées comme des établissements.

2 Les établissements

Présentation

L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire (EP) qui se sont notamment traduites par une réorganisation de la carte de l'EP qui entre en vigueur à la rentrée 2006.

L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 249 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

C'est au niveau national qu'ont été décidés les critères qui ont conduit à sélectionner les collèges "ambition réussite" : la proportion d'élèves de sixième issus de catégories socioprofessionnelles (PCS) défavorisées, soit la proportion d'élèves de sixième en retard de 2 ans ou plus, soit un faible score à l'évaluation à l'entrée en sixième, et la part des parents bénéficiaires du RMI et celle d'enfants ayant des parents non francophones. À l'issue d'une concertation avec les autorités académiques, la liste a été arrêtée par le ministre.

En France métropolitaine et dans les DOM, il y a 249 collèges "ambition-réussite" (AR) [1]. Les académies offrent des situations contrastées, beaucoup plus que pour les ZEP ou les REP (cf. 2.14), ce qui s'explique naturellement dans la mesure où les critères à prendre en compte ont été définis au niveau national. Ainsi, la part des collèges AR oscille entre 12,9 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 8,5 % pour celle de Lille à 0,4 % pour celle de Grenoble ; dans les DOM, 23,5 % des collèges sont en ambition-réussite contre 4,1 % en France métropolitaine.

Seuls onze collèges AR n'étaient pas en éducation prioritaire : trois en France métropolitaine (un collège dans chacune des académies d'Aix-Marseille, Bordeaux et Limoges) et huit dans les DOM.

Un peu moins de 129 400 élèves sont scolarisés dans un collège AR, soit un collégien sur vingt. En France métropolitaine, les académies présentent des situations contrastées. La part des collégiens scolarisés dans un collège AR va de 11,5 % dans l'académie d'Aix-Marseille, 7,9 % dans celle d'Amiens et 7,2 % dans celle de Lille à 0,3 % dans celle de Grenoble.

Dans les DOM, les pourcentages d'effectifs de collégiens concernés demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine (19,9 points d'écart). 99,1 % des collégiens scolarisés dans un collège AR de France métropolitaine étaient scolarisés dans un collège de l'éducation prioritaire. C'est le cas de 94,7 % des collégiens des DOM.

Définitions

■ **Les 249 collèges "ambition réussite" (AR)** sont les unités de références des réseaux "ambition réussite".

■ **Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire**, le collège devient l'unité de référence du réseau. Pour faciliter le travail en concertation dans les réseaux de l'éducation prioritaire, des "comités exécutifs" ont été ou seront créés, avant le 1^{er} mai 2006 pour les réseaux "ambition réussite" et d'ici la rentrée 2007 pour l'ensemble de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichier des AR et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

[1] Nombres et proportions de collèges "ambition réussite" (AR) en 2006 - Nombres et proportions de collégiens en 2006 (Public)

Académies	Collèges (AR)				Collèges AR déjà en EP				Collèges hors EP entrant en AR		Collèges EP n'étant pas AR (2)			
	Nombre [1]	% [2]	Effectif d'élèves [3]	% [4]	Nombre [5]	% [6]=[5]/[1]	Effectif d'élèves [7]	% [8]	Nombre d'élèves [9]	Effectif [10]	Nombre [11]	% [12] (1)	Effectif d'élèves [13]	% [14] (1)
Aix-Marseille	26	12,9	13 558	11,5	25	96,2	13 442	99,1	1	116	41	62,1	22 144	62,2
Amiens	12	6,9	6 664	7,9	12	100,0	6 664	100,0	-	-	27	69,2	13 491	66,9
Besançon	3	2,6	1 306	2,7	3	100,0	1 306	100,0	-	-	23	88,5	10 007	88,5
Bordeaux	3	1,2	1 305	1,1	2	66,7	937	71,8	1	368	41	95,3	16 080	94,5
Caen	3	2,0	1 201	2,1	3	100,0	1 201	100,0	-	-	10	76,9	4 195	77,7
Clermont-Ferrand	4	2,8	1 440	3,2	4	100,0	1 440	100,0	-	-	18	81,8	8 473	85,5
Corse	1	3,6	441	3,6	1	100,0	441	100,0	-	-	13	92,9	6 690	93,8
Créteil	21	6,1	12 924	6,9	21	100,0	12 924	100,0	-	-	99	82,5	53 601	80,6
Dijon	2	1,2	855	1,3	2	100,0	855	100,0	-	-	30	93,8	12 823	93,7
Grenoble	1	0,4	405	0,3	1	100,0	405	100,0	-	-	42	97,7	20 398	98,1
Lille	28	8,5	11 460	7,2	28	100,0	11 460	100,0	-	-	82	74,5	37 904	76,8
Limoges	1	1,3	448	1,7	0	0,0	0	0,0	1	448	5	100,0	2 210	100,0
Lyon	9	4,3	4 279	3,8	9	100,0	4 279	100,0	-	-	41	82,0	21 366	83,3
Montpellier	5	2,5	2 755	2,7	5	100,0	2 755	100,0	-	-	22	81,5	12 414	81,8
Nancy-Metz	5	2,1	2 503	2,5	5	100,0	2 503	100,0	-	-	30	85,7	13 174	84,0
Nantes	9	3,7	2 599	2,6	9	100,0	2 599	100,0	-	-	21	70,0	8 450	76,5
Nice	6	4,4	3 546	4,0	6	100,0	3 546	100,0	-	-	10	62,5	5 736	61,8
Orléans-Tours	8	3,4	3 166	3,0	8	100,0	3 166	100,0	-	-	30	78,9	12 639	80,0
Paris	4	3,6	1 685	3,0	4	100,0	1 685	100,0	-	-	28	87,5	12 817	88,4
Poitiers	5	3,1	1 888	2,9	5	100,0	1 888	100,0	-	-	8	61,5	3 680	66,1
Reims	4	3,0	1 253	2,2	4	100,0	1 253	100,0	-	-	26	86,7	11 755	90,4
Rennes	2	0,9	690	0,8	2	100,0	690	100,0	-	-	18	90,0	6 110	89,9
Rouen	11	6,6	4 247	5,2	11	100,0	4 247	100,0	-	-	45	80,4	20 556	82,9
Strasbourg	6	4,2	3 445	4,4	6	100,0	3 445	100,0	-	-	13	68,4	6 916	66,8
Toulouse	6	2,6	2 784	2,7	6	100,0	2 784	100,0	-	-	21	77,8	6 456	69,9
Versailles	21	5,1	11 368	4,7	21	100,0	11 368	100,0	-	-	85	80,2	48 745	81,1
France métro.	206	4,1	98 215	4,0	203	98,5	97 283	99,1	3	932	829	80,3	398 830	80,4
Guadeloupe	4	9,3	2 037	7,1	4	100,0	2 037	100,0	-	-	11	73,3	6 874	77,1
Guyane	12	46,1	8 209	47,7	11	91,7	8 032	97,8	1	177	-	0,0	-	0,0
Martinique	8	19,0	4 930	19,6	4	50,0	2 103	42,7	4	2 827	10	71,4	5 001	70,4
La Réunion	19	26,4	15 965	26,8	16	84,2	13 060	81,8	3	2 905	19	54,3	14 981	53,4
DOM	43	23,5	31 141	23,9	35	81,4	25 232	81,0	8	5 909	40	53,3	26 856	51,6
France métro. + DOM	249	4,8	129 356	5,0	238	95,6	122 515	94,7	11	6 841	869	78,5	425 686	77,7

(1) Les pourcentages des colonnes [12] et [14] sont calculés respectivement par rapport au nombre de collèges et au nombre d'élèves en éducation prioritaire (EP) à la rentrée 2005.

(2) Une partie de ces collèges ont vocation à être tête d'un réseau de "réussite scolaire".

2 Les établissements

Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan Universités 2000 qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites géographiques.

À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers Centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes. De même depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques universitaires, nées de la fusion de plusieurs écoles ou formations d'ingénieurs d'un même site, ont été rattachées aux universités d'Aix-Marseille 1, de Lille 1, de Tours et d'Orléans. Cette nouvelle tendance au regroupement des structures, après leur multiplication rapide durant les années 1990, correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire.

En 2004, Paris IX a quitté le champ des universités et a désormais le statut de grand établissement. Le nombre d'universités (y compris les deux CUFR) en France métropolitaine et dans les DOM est désormais de 81. Les grands établissements sont maintenant au nombre de 9.

Le nombre d'établissements ayant des classes STS a fortement progressé jusqu'en 2003. En 2004, il amorce une diminution qui se poursuit en 2005. Cette baisse s'explique principalement par la diminution du nombre de lycées privés proposant ce type de formation. Le nombre d'établissements ayant des CPGE reste quasiment stable en 2005.

Après une décennie de baisse ou de croissance modérée, le nombre d'écoles d'ingénieurs a progressé fortement en 2004 (+ 2,5 %) sous l'impulsion des écoles dépendantes des universités. En 2005, un contre coup est constaté (- 1,6 %). Le nombre d'écoles de commerce diminue dans les mêmes proportions (- 1,7 %).

Malgré le reclassement de Paris IX, la centralisation des universités reste forte (près de 20 % sont en Île-de-France). De même pour les écoles d'ingénieurs hors université, de commerce, les CPGE et les autres établissements, le poids de l'Île-de-France est compris entre 24 % et 26 %. Au contraire, les établissements ayant des classes STS, les IUT, les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités et les écoles de commerce sont relativement plus nombreux en province.

Définitions

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé les deux CUFR de Nîmes et Albi, appelés à devenir des universités.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'informatique et des bibliothèques.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des classes CPGE et STS.

■ **Écoles paramédicales et sociales.** On ne retient que les écoles recrutant au niveau du baccalauréat et au-delà.

■ **Autres écoles (tableau [1]).** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

■ **Autres établissements (tableau [2]).** Groupe non homogène : grands établissements, établissements universitaires privés, écoles normales supérieures, écoles d'architecture, établissements de formation comptable, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales hors université, écoles préparant aux fonctions sociales, autres écoles de spécialités diverses.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignements supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Établissements et structures de l'enseignement supérieur 2.16

[1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Universités (1)	80	80	80	80	80	82	82	81	81
IUT	100	103	103	104	112	112	113	114	114
IUFM	28	28	28	28	30	30	30	30	30
Grands établissements	7	8	8	8	8	8	8	9	9
STS (2)	1 978	1 987	2 015	2 040	2 068	2 100	2 118	2 116	2 109
- dont publiques	1 182	1 203	1 228	1 251	1 275	1 293	1 305	1 311	1 312
- dont privées	796	784	787	790	793	807	811	805	797
CPGE (2)	397	407	407	403	403	403	405	406	407
- dont publiques	296	309	311	309	311	312	314	315	317
- dont privées	101	98	96	94	92	91	91	91	90
Écoles d'ingénieurs	245	246	245	241	243	243	244	250	246
- dont publiques, dépendantes des universités	69	69	69	69	68	69	66	70	69
- dont publiques, dépendantes des INP	20	20	21	21	19	20	20	21	21
- dont publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	3	3	3	3
- dont publiques, indépendantes des universités	83	85	84	81	85	83	83	85	84
- dont privées	70	69	68	67	68	68	72	71	69
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	227	217	224	230	234	225	228	227	223
Établissements universitaires privés	17	18	18	18	19	15	13	13	13
Écoles normales supérieures	4								
Écoles d'architecture	25	25	25	25	23	23	23	23	23
Écoles supérieures artistiques et culturelles	210	206	221	239	229	243	238	237	236
Écoles paramédicales hors université (3)	466	445	431	420	420	409	420	420	420
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	136	134	137	133	133	143	147	143	143
Autres écoles de spécialités diverses	180	189	202	197	212	219	221	222	217
- dont écoles juridiques et administratives	42	42	50	60	64	64	61	62	57
- dont écoles de journalisme et écoles littéraires	11	11	16	18	23	24	25	25	25
- dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002-2003, les deux CUFR de Albi et Nîmes. (2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles. (3) Données 2004-2005 en 2005-2006.

[2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2005-2006

	Structures relevant des universités			Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités			Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités	Écoles de commerce, gestion, comptabilité	Autres établissements
	Universités	IUT	Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités	IUFM	STS	CPGE			
Aix-Marseille	4	3	3	1	89	16	5	11	60
Amiens	1	3	0	1	64	10	3	4	32
Besançon	1	2	2	1	47	9	1	4	18
Bordeaux	5	6	7	1	89	11	5	21	58
Caen	1	3	2	1	51	10	2	3	28
Clermont-Ferrand	2	2	3	1	41	10	3	4	31
Corse	1	1	-	1	6	2	-	2	5
Dijon	1	3	3	1	56	11	2	5	34
Grenoble	4	5	3	1	107	14	11	6	56
Lille	6	8	4	1	123	25	12	11	97
Limoges	1	1	2	1	28	4	1	3	18
Lyon	4	6	2	1	108	19	11	17	90
Montpellier	5	3	2	1	103	12	6	9	63
Nancy-Metz	3	8	4	1	81	15	13	2	44
Nantes	3	6	3	1	141	22	17	12	75
Nice	2	2	2	1	52	12	4	6	32
Orléans-Tours	2	6	4	1	77	11	1	4	32
Poitiers	2	3	2	1	63	9	1	7	19
Reims	1	2	1	1	53	8	2	10	16
Rennes	4	8	5	1	121	22	15	6	74
Rouen	2	3	1	1	59	13	4	5	27
Strasbourg	4	5	7	1	55	13	2	2	41
Toulouse	4	5	-	1	96	15	13	12	78
Total province	63	94	62	23	1 710	293	134	166	1 028
Paris	7	2	2	1	91	50	13	41	203
Créteil	4	9	3	1	113	21	9	3	59
Versailles	5	7	2	1	131	33	21	11	79
Total Île-de-France	16	18	7	3	335	104	43	55	341
France métropolitaine	79	112	69	26	2 045	397	177	221	1 369
Guadeloupe	1	-	-	1	18	4	-	-	6
Guyane	-	1	-	1	3	-	-	-	3
Martinique	-	-	-	1	14	2	-	1	8
La Réunion	1	1	-	1	29	4	-	1	9
France métr. + DOM	81	114	69	30	2 109	407	177	223	1 395